

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 08.06.2021

POSTULAT SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP INTELLECTUEL

Pleins droits politiques

Aujourd'hui, le Conseil des États a traité deux interventions de haute importance pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou psychique: les délibérations ont porté sur l'octroi et l'exercice de leurs droits politiques. Dans la plupart des cantons et au niveau fédéral, les personnes placées sous certaines formes de curatelle sont privées du droit de vote et d'élection. Inclusion Handicap estime que les bases légales actuellement en vigueur doivent être modifiées. La faïtière suisse des organisations de personnes handicapées se réjouit donc que le Conseil des États ait engagé des efforts dans ce sens en adoptant le postulat Carobbio.

Aujourd'hui, les personnes durablement incapables de discernement et de ce fait placées sous curatelle de portée générale sont privées de l'exercice des droits politiques en matière fédérale. « Cette exclusion constitue une atteinte grave aux droits civiques des personnes concernées. Leur avis ne compte pas; elles ne sont pas reconnues en tant que citoyennes à part entière », dit Maya Graf, conseillère aux États et coprésidente d'Inclusion Handicap. On entend souvent argumenter que ces personnes sont incapables de se faire une opinion politique. Or, la réalité est tout autre: « Parmi ce groupe, il existe, comme dans le reste de la population, des personnes qui souhaitent être politiquement actives et d'autres qui ne se sentent pas en mesure ou n'ont pas envie de s'occuper de sujets politiques », explique Maya Graf.

Atteinte à nos valeurs fondamentales

L'exclusion catégorique de certaines personnes en situation de handicap constitue une violation des valeurs fondamentales de notre Constitution. Elle est non seulement incompatible avec l'interdiction constitutionnelle de la discrimination du fait d'un handicap, mais également contraire aux obligations de droit international auxquelles la Suisse s'est engagée en ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Caroline Hess-Klein, cheffe du Département Égalité chez Inclusion Handicap, souligne: « Nous devons agir sans attendre que la Suisse se voie critiquer par le Comité de l'ONU: ce dernier a déjà déclaré à plusieurs reprises que s'agissant des droits politiques, la Convention interdit toute exception à l'égard d'une quelconque catégorie de personnes en situation de handicap ». Il convient de faire preuve d'efforts supplémentaires qui sont à mettre en œuvre sans plus tarder.

Le postulat exige un rapport sur les droits politiques

Le postulat Carobbio (21.3296) charge le Conseil fédéral de déterminer les mesures nécessaires afin que les personnes ayant un handicap intellectuel puissent elles aussi participer pleinement à la vie politique et publique. Inclusion Handicap salue la décision du Conseil des États et attire l'attention du Conseil fédéral sur la nécessité de mettre l'accent du rapport sur la garantie des droits politiques.

Renseignements

Maya Graf, conseillère aux États BL et coprésidente d'Inclusion Handicap
079 778 85 71

Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité Inclusion Handicap
031 370 08 45 / caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch



Inclusion Handicap est la voix unifiée des quelque 1,7 mio. de personnes handicapées vivant en Suisse. La faïtière politique de leurs organisations s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap réunit 20 associations du domaine du handicap actives à l'échelon national ou dans une région linguistique. Elle défend leurs intérêts et leur propose des conseils juridiques. Ses positions politiques sont élaborées en coopération avec [les 20 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse